



## SUSPENSION DU MOUVEMENT SOCIAL DU 3 JANVIER !

Lors de la réunion avec le gouvernement qui s'est déroulé hier soir, de nombreuses informations relatives à notre régime de retraite PNC ont été dévoilées...

Ces nouvelles avancées sont, il est vrai, inespérées autant qu'inattendues !

- Notre CRPN reste en place
- L'âge de départ est fixé à 55 ans pour toutes celles et ceux qui sont nés avant 1987.
- Après 1987 un allongement de 4 mois de cotisation en plus par année est proposé
- La pénibilité est inscrite dans la loi pour les PNC, soit un départ anticipé
- L'âge de départ sera à 60 ans pour ceux nés à partir 2002 avec une retraite pleine et entière, sans malus ni décote. Charge à la CRPN et à l'entreprise de négocier un aménagement des départs anticipés à ce moment-là, soit dans 35 ans minimum...

Ces informations nous permettent d'envisager sereinement aujourd'hui la poursuite des négociations de nos équipes UNPNC, c'est pourquoi nous avons décidé de suspendre notre mouvement social du 3 janvier.

En effet, il reste de nombreux points à éclaircir, car nous ne voulons pas que les jeunes générations de PNC aient à souffrir de la réforme engagée. Le métier de PNC est difficile aujourd'hui, il le sera plus encore demain.

Plusieurs réunions sont prévues au mois de janvier, et dans l'hypothèse où nos revendications ne seraient pas entendues par le gouvernement, nous pourrions nous associer à un mouvement social à partir du 3 février !

L'UNPNC continuera à travailler pour le bien des PNC toutes générations confondues ! Vos équipes UNPNC restent mobilisées pendant les fêtes pour vous accompagner en mission.

Bon réveillon à toutes et tous où que vous soyez dans le monde.

Votre Team UNPNC



Application  
UNPNC



01 49 89 70 92



unpnc-cfdt.fr

L'équipage

